acti Groupe conseil

1 rue du Dr Pierre Fleury Papillon
6100 VILLEURBANNE
Métro Gratte-Ciel
Tél. : 04 37 45 19 00
Fax : 04 37 45 19 09
contact@acticonseil.com
www.acticonseil.com

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Hervé ELLUL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
Ingénieur ECAM
Diplômé de l'ESSEC
Expert de Justice agrée
Près la Cour d'Appel
de Lyon et la Cour
Administrative d'Appel
de Lyon

Christophe GABET
Commissaire aux comptes
MSTCF - Université
Jean Monnet

Mohamed KHALFAOUI
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
Toulouse Business School

Association Scolaire du Cours Fenelon

Association Loi 1901

Siege social : 251 Rue Pourquoi pas, 83000 TOULON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/08/2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Scolaire du Cours Fénelon relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe aux comptes annuels :

- La note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels relatives aux faits marquants de l'exercice, et notamment :
  - L'apport avec droit de reprise consenti par votre association à l'Association Immobilière de la Maison des Sœurs (AIMS) de 150 K€, complété dans un nantissement de 340 K€ accordé en garantie de l'emprunt contracté par l'AIMS pour le financement de l'acquisition foncière ;
  - Les principaux effets de la crise sanitaire sur l'exploitation au titre de la période écoulée (les informations narratives sont par ailleurs complétées de données chiffrées au tableau X de l'annexe).

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 16/11/2020.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 30/11/2020

Le Commissaire aux Comptes

Pour GROUPE ACTICONSEIL

Christophe GABET

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF	COURS FENELON TOULON

01/09/2019 - 31/08/2020

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	64 347	51 543	12 804	-
	- Autres Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporelles	-		-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	64 347	51 543	12 804	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	-	-	-	-
	- Constructions sur sol propre	-	-	-	-
	- Constructions sur sol d'autrui	6 122 640	4 433 178	1 689 461	1 890 907
	- Installations techniques, matériel et outillage	1 595 877	1 208 597	387 280	441 539
	- Autres Immobilisisation Corporelles	458 869	240 098	218 771	183 371
	- Immobilisations corporelles en cours	75 159	-	75 159	149 643
	- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelles	-		-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 252 545	5 881 873	2 370 672	2 665 460
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
	- Participations	-	-	-	-
	- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	- Prêts	4 931	-	4 931	11 531
	- Autres Immobilisations financières	340 000	-	340 000	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	344 931	-	344 931	11 531
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	8 661 823	5 933 416	2 728 407	2 676 991
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	-
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	62 977		62 977	8 942
	CREANCES :				
	- Usagers (familles, élèves)	23 757	3 276	20 481	20 541
	- Personnel et organismes sociaux	2 163		2 163	17
	- Etat et autres collectivités publiques	26 164		26 164	145 106
	- Autres avances et acomptes	30 904	-	30 904	15 940
	TOTAL CREANCES	82 987	3 276	79 711	181 604
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	526	-	526	526
	DISPONIBILITES	1 065 652		1 065 652	1 404 163
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	99 917		99 917	117 931
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 312 059	3 276	1 308 783	1 713 166
	TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	9 973 883	5 936 692	4 037 191	4 390 157

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

(1) voir détail dans l'annexe

BILAN PASSIF	COURS FENELON TOULON

01/09/2019 - 31/08/2020

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	- Valeur du patrimoine intégré	871 259	871 259
	- Fonds statutaires	-	-
	- Apports sans droit de reprise	24 412	15 013
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	126 277	126 277
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 366 058	1 319 443
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	2 388 006	2 331 992
	RESERVES		
	- Réserves statutaires	-	-
	- Réserves pour investissements	81 991	81 991
	- Réserves de trésorerie	296 234	446 234
	- Autres réserves	-	-
	TOTAL RESERVES	378 224	528 224
	REPORT A NOUVEAU	4 670	235 773
	RESULTAT DE L'EXERCICE	2 015	- 231 103
	TOTAL FONDS PROPRES	2 772 915	2 864 886
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
	- Apports avec droit de reprise	-	-
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	378 130	404 745
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	378 130	404 745
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES		
	- Subventions d'équipement	-	-
	- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-	-
	- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	18 940	24 459
	- Autres subventions d'investissement	-	-
	TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES	18 940	24 459
	DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)	-	-
	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	397 070	429 204
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	3 169 985	3 294 090
PROVISIONS	**PROVISIONS**		
	- Provisions pour risques	-	-
	- Provisions pour pensions et obligations similaires	148 588	169 424
	- Provisions pour gros entretien	90 000	100 000
	- Autres provisions pour charges	-	-
	TOTAL PROVISIONS (II)	238 588	269 424
F D	**FONDS DEDIES ③ (III)**	540	1 822
DETTES ①	**EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**	194 908	264 335
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	186 475	178 932
	DETTES FOURNISSEURS	60 894	87 717
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	127 485	146 826
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS	38 768	121 910
	AUTRES DETTES	11 648	14 915
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	7 899	10 187
	TOTAL DETTES (IV)	628 077	824 821
	TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	4 037 191	4 390 157

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

① Dont à plus d'un an :

Dont à moins d'un an :

② Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

③ Voir détail dans l'annexe

COMPTE DE RESULTAT
COURS FENELON TOULON

01/09/2019 - 31/08/2020

	N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	-	
Participation des familles	1 717 805	1 961 003
Participations de l'Etat et des collectivités publ	1 124 185	1 146 387
Ventes de produits et marchandises, travaux, étude	46 592	56 576
Produits des activités annexes	163 565	291 322
Subventions d'exploitation	86 097	95 553
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	52 772	57 202
Autres produits de gestion courante	152 637	162 963
TOTAL 1	3 343 654	3 771 007
CHARGES D'EXPLOITATION	-	
Achats de marchandises	46 491	50 143
Variation de stocks marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvision	606 166	970 354
Variation de stocks matières premières	-	-
Autres charges externes	630 168	871 453
Impôts, taxes et versements assimilés	93 786	94 201
Salaires et traitements	1 175 565	1 171 359
Charges sociales	399 989	425 333
Dotations aux amortissements des immobilisations	401 952	405 528
Dotations aux dépréciations des immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	1 030	2 342
Dotations aux provisions	540	13 856
Autres charges de gestion courante	4 379	291
TOTAL 2	3 360 065	4 004 860
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-16 411	-233 853
Remboursement des frais sur opérations faites en c	-	-
Quote-part des frais sur opérations faites en comm	-	-
PRODUITS FINANCIERS	-	
De valeurs mobilières et créances de l'actif immob	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 086	3 899
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d	-	-
TOTAL 5	2 086	3 899
CHARGES FINANCIERES	-	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	-	-
Intérêts et charges assimilées	2 596	3 198
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	-	712
TOTAL 6	2 596	3 910
RESULTAT FINANCIER (5-6)	-510	-11
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	-16 921	-233 864
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	
Prod. Except. sur opérations de gestion	22 940	15 376
Prod. Except. sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et dépréciations et transf	-	2 336
TOTAL 7	22 940	17 712
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	
Ch. Except. sur opérations de gestion	3 646	13 869
Ch. Except. sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	-	459
TOTAL 8	3 646	14 328
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	19 294	3 384
Impôt sur les sociétés des personnes morales non l	357	622
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	3 368 680	3 792 617
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9)	3 366 664	4 023 720
EXCEDENT OU DEFICIT	2 015	-231 103
EV -----EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN N	-	
--Emplois des contributions reçues--	-	
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	-	-
Personnel bénévole	-33 417	-33 417
TOTAL	-33 417	-33 417
--Contributions reçues--	-	-
Bénévolat	-33 417	-33 417
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	-	-
TOTAL	-33 417	-33 417

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
Email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

ANNEXE AUX COMPTES DU COURS FENELON

Sources utilisées :

- *Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général*
- *Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations*
- *Guide pratique des règles comptables et financières applicables aux associations, fondations et fonds de dotation (édition 2011) – CNVA (Conseil national à la vie associative)*

Remarque liminaire : les numéros d'articles cités en référence sont ceux figurant dans le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1) Identification de l'Association
2) Faits marquants de l'exercice
3) Événements postérieurs à la clôture

II. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1) Durée et dates de l'exercice comptable
2) Référentiel comptable
3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
4) Changements comptables

III. NOTES SUR LE BILAN

1) Immobilisations incorporelles et corporelles
2) Dépréciations d'éléments d'actif
3) Échéance des créances et des dettes
4) Évaluation des valeurs mobilières de placement
5) Fonds associatifs
6) Provisions
7) Fonds dédiés
8) Passifs éventuels

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

1) Effectif employé pendant l'exercice
2) Rémunération des dirigeants
3) Honoraires des commissaires aux comptes

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

V. AUTRES INFORMATIONS

TABLEAUX (en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

1) Tableau des mouvements des immobilisations
2) Tableau des mouvements des amortissements
3) Tableau des mouvements des dépréciations d'éléments d'actif
4) État des échéances des créances et des dettes et sûretés réelles consenties
5) Tableau des valeurs mobilières de placement
6) Tableau des mouvements des fonds associatifs
7) Tableau des mouvements des provisions
8) Tableau des mouvements des fonds dédiés
9) Tableau des engagements pris en matière de crédit-bail
10) Tableau des impacts COVID sur le résultat d'exploitation

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

PRÉCISIONS SUR LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1) IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION SCOLAIRE :

- Association Scolaire du Cours Fénelon – 251 rue Pourquoi pas – 83000 TOULON
- 29 Janvier 1904
- *L'association Scolaire du Cours Fénelon est une association de gestion d'un ensemble scolaire du premier et du second degré, sous contrat d'association avec l'État et relevant de l'enseignement catholique.*

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Événements principaux de l'exercice ayant une incidence significative sur les activités de l'Association et les comptes.

✓ **Apport AIMS :** L'Association Immobilière de la Maison des Sœurs a été constituée pour porter l'acquisition foncière de la propriété toulonnaise de la congrégation des Sœurs Maristes. Un apport initial avec droit de reprise a été voté et libéré pour un montant de 150 K€, lequel vient en moins de la situation nette d'association. Par ailleurs 18000 € (parmi les autres créances au 31/08/2020) ont été avancés pour pallier les dépenses courantes et 340 000 € ont été nantis (les fonds nantis figurent à l'actif du bilan parmi les immobilisations financières) par l'Association Scolaire au profit de l'établissement financier ayant accordé l'emprunt à l'AIMS pour réaliser l'opération.

✓ **Effectifs élèves :** Avec 1230 élèves et une diminution de 22 élèves, la **suppression de la préparation au concours IFSI** contribue largement à cette baisse sur la période écoulée. A noter qu'à la rentrée scolaire 2020 les effectifs inscrits sont repartis à la hausse.

✓ **Loyers avec l'IF :** les associations immobilières, que nous avons créées en 2012 (IF) et 2019 (AIMS) pour porter notre patrimoine immobilier au service de l'ensemble scolaire, portent aussi l'endettement à long terme correspondant. Il est important de leur donner les moyens d'accomplir leurs missions par l'intermédiaire du paiement d'un loyer équilibré et sécurisé. Cependant les sommes accumulées depuis 2012 ainsi que les apports complémentaires pour financer la construction du nouveau bâtiment E ont permis à l'une des deux structures actuelles de stocker une trésorerie importante. Par conséquent nous avions entamé un travail prospectif et collégial permettant de garantir le meilleur fonctionnement de l'ensemble des trois structures dans le temps long. Cette négociation a abouti en février 2020 à un plan d'abandon de loyer de la part d'une des deux structures et fixé un schéma directeur de la politique de coopération à long terme.

✓ **Impact COVID19 :** La forme de nos contrats de sous-traitance, l'intégration en « régie » de fonctions clés de l'ensemble scolaire notamment le ménage et la restauration ont permis de minimiser considérablement l'impact de la

pandémie de COVID 19 sur notre économie interne. Les charges fixes ont diminué corrélativement aux baisses de produits et les fonctions supplémentaires d'hygiène et de sécurité à la reprise ont été couvertes par redéploiement interne. Les gains de charges fixes durant la fermeture administrative ainsi que les aides obtenues pour soutenir les activités annexes ont permis à l'ensemble scolaire de respecter la recommandation du secrétariat général de l'enseignement catholique qui consistait à payer sans recours aux aides d'état toutes les fonctions liées à l'enseignement et notamment le paiement de 100% des salaires des personnels confinés administrativement.

- ✓ **Gestion du personnel :** La pandémie a eu un effet discriminant sur les différents métiers de l'association, la priorité étant donnée à la fois à la protection de la santé des salariés et à la continuité de l'activité d'enseignement. Le télétravail, mais aussi le maintien en présentiel des personnels volontaires pour accueillir les enfants de soignants ont donné lieu à l'attribution d'une prime dans le cadre prévu par la loi à cet effet. Les problématiques personnelles ont été exacerbées par le confinement ont été l'occasion pour nous d'accélérer la relecture de la Gestion prévisionnelle des Emploi et Compétence que nous avions initiée dès septembre en mettant un point particulier sur l'adéquation des besoins institutionnels et des envies des salariés. Un nouveau coordinateur de vie scolaire, membre du conseil de direction a été embauché et les postes laissés vacants par les départs ont été pourvus en prévision de la rentrée 2020-2021.
- ✓ **Nouveau site de la maison des Sœurs :** L'achat de cette propriété réalisé par l'intermédiaire de l'AIMS, bien qu'affichant presque un an de retard du fait d'éléments indépendants de la volonté de l'établissement, a été conclu durant l'été 2020. Il nous appartient maintenant de le formater et de l'organiser pour le mettre aux services du projet de développement de Notre Institution Mariste.

3) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE :

- Changement de méthode comptable : application **d'u**n nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif est applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020 et à partir de septembre 2020 pour les associations dont l'exercice est décalé au 31 août.
- Maintien d'une baisse de loyer pluriannuelle de 100 000€ pour restituer une partie de la trésorerie surnuméraire perçue en cours de construction.
- Aménagement de l'entrée de l'établissement suite à l'obtention du permis de construire pour un montant global de 200 000 € en partie subventionné.
- Changement de la chaudière au fioul prévu depuis trois ans à réaliser cette année. Le dossier est à l'étude. Budget variable en fonction des solutions envisagées et du degré de développement durable poursuivi.

II. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1) DURÉE ET DATES DE L'EXERCICE COMPTABLE :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

2) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2019 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'État (édition 2016) définie par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

3) DÉROGATIONS AUX PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES :

Pas de dérogation significative par rapport à la nomenclature comptable.

4) CHANGEMENTS COMPTABLES :

Absence de changement de méthode comptable.

III. NOTES SUR LE BILAN :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUES

Immobilisation ou composant	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

2) DÉPRÉCIATIONS D'ÉLÉMENTS D'ACTIF :

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

3) ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU IV).

4) ÉVALUATION DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT :

Un tableau des valeurs mobilières de placement est joint (cf. TABLEAU V).

Le solde d'évaluation au cours du 31/08/2019 est nul.

5) FONDS ASSOCIATIFS :

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU VI).

Subventions d'investissement :

En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale. Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont inscrites au passif du bilan dans la rubrique correspondante et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement du bien financé.

6) PROVISIONS :

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. TABLEAU VII).

Engagements de retraite :

Les modalités de calcul de la provision de l'Indemnité de Départ en Retraite n'ont pas été modifiées.

Ainsi, pour la provision pour IDR, sur la base du prorata des droits acquis par les salariés, à la date d'arrêté des comptes (et après décote d'une probabilité de survie/présence dans l'établissement à la date du départ) selon les dispositions conventionnelles, à savoir :

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Ancienneté dans l'établissement	Indemnité
< 5 ans	0,5 mois de salaire
≥ 5 ans et < 10 ans	1 mois de salaire
≥ 10 ans et < 15 ans	1,5 mois de salaire

≥ 15 ans et < 20 ans	2 mois de salaire
≥ 20 ans et < 25 ans	2,5 mois de salaire
≥ 25 ans	3 mois de salaire

Provisions pour gros entretien :

Reprise de la provision dite : « PGE »

Les travaux réalisés ont été inscrits parmi les immobilisations de l'exercice (et non pas en charges d'exploitation, justifiant ainsi l'absence de reprise de PGE) lors de leur livraison.

Au regard des contraintes d'immobilisations des dépenses visées et des intentions initiales poursuivies par la direction de l'association, il a été décidé de maintenir cette provision au passif des comptes de l'association et de la reprendre au même rythme que l'amortissement des dépenses affectées. A cet effet, une reprise de provision de 10 000 € a été constatée dans les comptes de l'exercice écoulé, réduisant le montant de la provision à 90 000€ au 31/08/2020.

7) FONDS DÉDIÉS :

En application du règlement CRC 99-01, est enregistrée au passif du bilan en « fonds dédiés » la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore pu être utilisée.

Un tableau des mouvements des fonds dédiés est joint (cf. TABLEAU VIII).

8) PASSIFS ÉVENTUELS :

Le contentieux qui opposait le Cours Fénelon à la famille Baudoin s'est soldé, en première instance, par un jugement en notre faveur et une condamnation aux dépens de la partie adverse pour 1000 €. La famille Baudoin fait appel. Le risque d'un retournement du jugement étant faible nous n'avons pas position de provision pour risque.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT :

1) EFFECTIF EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE :

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Art. 833-19 du PCG : mention de l'effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie tel que défini à l'article D 123-200 du code de commerce.

L'établissement a employé en moyenne 39,03 ETP sur l'exercice 2019-2020 dont :
5,70 cadres / 4 agents de maîtrise / 29,33 employés.

2) RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS :

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28-02-2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Cette information n'est pas communiquée, car cela reviendrait à fournir indirectement la rémunération individuelle du Directeur de l'Association Scolaire.

3) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Mention des Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application de l'Article R 123-198 Modifié par Décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008-art.2, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant en charges d'exploitation s'élève à 14130€ TTC.
Mission Permanente : 11 628 €
Missions Spécifiques : 0 €
Frais annexes : 2502 €

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

V. AUTRES INFORMATIONS

Note sur les immobilisations en cours au 31/08/20120 :

Les comptes annuels, et en particulier le bilan de l'association, laissent apparaître un montant d'immobilisations en-cours de 75 159 €.
Cette somme correspond aux travaux qui seront mis en service pendant l'année 2020 - 2021.
Ces travaux concernent des aménagements ainsi que des équipements à visées pédagogiques engagés conformément aux décisions des organes de gestion concernés.

ASSOCIATION SCOLAIRE DU COURS FENELON

Comptes annuels au 31 août 2020

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 312 510 00031

en Euros

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Autres immobilisations incorporelles		48 392	15 956			64 347
	TOTAL I		**48 392**	**15 956**	**-**	**-**	**64 347**
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui	6 092 785	29 855			6 122 640
	Installations techniques, matériel et outillage		1 533 238	62 639			1 595 877
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	91 350	37 065			128 415
		Matériel de transport	23 474				23 474
		Matériel de bureau et informatique	26 062	13 237			39 300
		Mobilier	231 979	35 701			267 680
	Immobilisations corporelles en cours		149 643	71 871		- 146 355	75 159
	Avances et acomptes sur immobilisations						
	TOTAL II		8 148 533	250 367	-	- 146 355	8 252 545
PRÊT A USAGE	Immobilisations grevées de droit **TOTAL III**						
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières		11 531	341 760	- 8 360		344 931
	TOTAL IV		**11 531**	**341 760**	**- 8 360**	**-**	**344 931**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		**8 208 456**	**608 083**	**- 8 360**	**- 146 355**	**8 661 823**

en Euros

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Autres immobilisations incorporelles		48 392	3 152			51 543
	TOTAL I		**48 392**	**3 152**	-	-	**51 543**
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui	4 201 878	231 300			4 433 178
	Installations techniques, matériel et outillage		1 091 700	116 897			1 208 597
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	16 052	16 718			32 770
		Matériel de transport	23 474				23 474
		Matériel de bureau et informatique	17 351	5 731			23 082
		Mobilier	132 618	28 153			160 771
	TOTAL II		**5 483 073**	**398 800**	-	-	**5 881 873**
	TOTAL GENERAL (I + II)		**5 531 465**	**401 952**	-	-	**5 933 416**

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

en Euros

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS			Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations :	• Incorporelles • Corporelles • Financières				
	Stocks et en-cours					
	Comptes usagers (familles, élèves)		4 941	1 030	- 2 695	3 276
	Autres créances					
	Valeurs mobilières de placement					
	TOTAL		**4 941**	**1 030**	**- 2 695**	**3 276**
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles			1 030	- 2 695	

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

ASSOCIATION SCOLAIRE DU COURS FENELON

Comptes annuels au 31 août 2020

en Euros

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4931	3425	1506
Autres immobilisations financières *	340000		340000
Sous-total créances de l'actif immobilisé	**344931**	**3425**	**341506**
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	23757	23757	
Créances sociales et fiscales	28326	28326	
Autres créances (à détailler si besoin)	30904	30904	
Sous-total créances de l'actif circulant	**82987**	**82987**	
TOTAL CREANCES	**427918**	**86412**	**341506**

** dont montant nanti : 340 000 €*

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SÛRETÉS RÉELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	194 879	70 184	124 695		175 000
Emprunts et dettes financières divers	29	29			
Sous-total dettes financières	**194 908**	**70 213**	**124 695**		
Dettes fournisseurs	60 894	60 894			
Dettes fiscales et sociales	127 485	127 485			
Dettes sur immobilisations	38 768	38 768			
Autres dettes	11 648	11 648			
Sous-total autres dettes	**238 796**	**238 796**			
TOTAL DETTES	**433 704**	**309 009**	**124 695**		

ASSOCIATION SCOLAIRE DU COURS FENELON

Comptes annuels au 31 août 2020

en Euros

TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (TABLEAU V)

(en €)	à la clôture (31/08/N)						à la clôture précédente (31/08/N-1)					
Type de titre	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente	Moins-value latente	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value	Moins-value latente
FCP 2019												
FCP 2018												
FCP 2018												

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

ASSOCIATION SCOLAIRE DU COURS FENELON

Comptes annuels au 31 août 2020

en Euros

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU VI)

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré	871 259			871 259
	Fonds statutaires	-			-
	Apports sans droit de reprise	15 013	9 399		24 412
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	126 277			126 277
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 319 443	48 514	- 1 899	1 366 058
	Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)	**2 331 992**	**57 913**	**- 1 899**	**2 388 006**
	Réserves statutaires				
	Réserves pour investissements	81 991			81 991
	Réserves de trésorerie*	446 234		- 150 000	296 234
	Autres réserves				
	Total RESERVES (2)	**528 224**	**-**	**- 150 000**	**378 224**
	Report à nouveau (3)	**235 773**		**- 231 103**	**4 670**
	Résultat (4)	**- 231 103**	**233 118**		**2 015**
	TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	**2 864 886**	**291 031**	**- 383 001**	**2 772 915**
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Apports avec droit de reprise				
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	404 745	20 000	- 46 615	378 130
	Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)	**404 745**	**20 000**	**- 46 615**	**378 130**
	Subventions d'équipement				
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement				
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	24 459		- 5 519	18 940
	Autres subventions d'investissement				
	Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES (6)	**24 459**	**-**	**- 5 519**	**18 940**
	Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)				
	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	**429 204**	**20 000**	**- 52 134**	**397 070**
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)		**3 294 090**	**311 031**	**- 435 135**	**3 169 985**

* La diminution de 150 000 € correspond à l'apport avec droit de reprise consenti par votre association à l'AIMS.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

en Euros

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VII)

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques				
	Pensions et obligations similaires	169 424		- 20 836	148 588
	Gros entretien	100 000		- 10 000	90 000
	Autres provisions pour charges				
	TOTAL	**269 424**	**-**	**- 30 836**	**238 588**
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation		-	- 30 836	
	financières				
	exceptionnelles				

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

ASSOCIATION SCOLAIRE DU COURS FENELON

Comptes annuels au 31 août 2020

en Euros

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES (TABLEAU VIII)

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à engager à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : engagements à réaliser sur ressources affectées	Diminutions : utilisations en cours d'exercice	Fonds restant à engager à la clôture de l'exercice	ECHEANCE		
						≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Subventions de fonctionnement	1 822	1 822	540	- 1 822	540	540		
Dons manuels affectés								
Legs et donations affectés								
TOTAL	**1 822**	**1 822**	**540**	**- 1 822**	**540**	**540**		

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

ASSOCIATION SCOLAIRE DU COURS FENELON

Comptes annuels au 31 août 2020

en Euros

TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL (TABLEAU IX)

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	cumulées	
612200	1 346	1 346	10 657	30 625		41 282	-
TOTAL							

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
TOTAL				

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

X - Tableau des impacts COVID sur le résultat d'exploitation

	Réel 31/08/2020	Impact événement covid-19 : (-) diminution du résultat / (+) augmentation du résultat			Réel 31/08/2020 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Contribution des familles	1717805				1717805
Remboursements aux familles					
Demi-pension		242858			242858
Internat					
Activités annexes (extra-scolaires, étude, garderie)		12867			12867
Voyages		83276			83276
Remises exceptionnelles accordées aux familles					
Remises familles sur contributions					
Remises familles sur restauration		-2685			-2685
Remises familles sur activités annexes					
Participations de l'Etat et des collectivités publiques	1124185	19086			1143271
Ventes de produits et marchandises, travaux, études	46592				46592
Produits des activités annexes	163565				163565
Remboursements					
Accueil groupes					
Subventions d'exploitation	86097				86097
Subvention du fonds de solidarité mis en place par l'Etat et les régions					
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	52772				52772
Autres produits de gestion courante	152637				152637
Aides - contributions financières d'autres entités			-5000		-5000
Aide familles APEL					
Aide Udogec					
Aide Fondation Saint Matthieu					
TOTAL 1	3343654	355401	-5000	0	3694056
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises	46491				46491
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Surcoûts :	606166				606166
Frais ménage complémentaire avec protocole sanitaire (ss-traitance)					
Frais fixes imputés par la société de ménage (ss-traitance)					
Frais fixes imputés par la société de restauration					
Charges déconfinement:		-10907			-10907
* Gel hydroalcoolique					
* Visières					
* Support gel hydroalcoolique					
Charges pédagogiques					
* Caméras					
* Micros					
Perte voyages					
Prestataire informatique					
Economies :					
Activités extra-scolaires non réalisées		83276			83276
Déplacements non réalisés		1088			1088
Réceptions non réalisées		12192			12192
Prestations restauration non réalisées		133337			133337
Prestations ménage non réalisées		2511			2511
Moindres consommations énergie et fluides					
* Gaz		637			637
* Electricité		4367			4367
* Eau		3419			3419
Moindre utilisation reprographie					
Moindre utilisation contrats maintenance					
* Imprimantes					
* Espaces verts					
Variation de stocks					
Autres charges externes	630168				630168
Impôts, taxes et versements assimilés	93786				93786
Taxes correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts					
Salaires et traitements	1175565				1175565
Remboursement par l'Etat de l'indemnité activité partielle		9411			9411
Salaires liés au remplacement de personnel absent IJSS COVID 19		14129			14129
Salaires liés au recrutement personnel Ogec pour ménage					
Salaires liés aux Primes Pepa		-8480			-8480
Charges sociales	399989				399989
Charges correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts		5396			5396
Dotations aux amortissements des immobilisations	401952				401952
Dotations aux dépréciations des immobilisations					
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	1030				1030
Dotations aux provisions	540				540
Autres charges de gestion courante	4379				4379
TOTAL 2	3360065	250375	0		3610441
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-16411	105026	-5000	0	83615

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031